

QUELQUES NOUVELLES SOCIALES

Suppression du forfait social questions-réponses

Le ministère du travail a publié un [questions-réponses](#) sur la suppression du forfait social, introduite dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019. Parmi ces questions, quelles sont les sommes exonérées ? Y-a-t-il un plafond d'exonération ? Comment s'apprécie le franchissement des seuils de 50 à 250 salariés ? ...

Infractions routières : le dirigeant flashé doit s'auto-désigner

Depuis le 1er janvier 2017, l'entreprise n'a plus le droit de payer les amendes pour excès de vitesse de ses salariés. Lorsque ces derniers, au volant d'un véhicule professionnel, sont "flashés" par un radar automatique, leur employeur doit les dénoncer.

En pratique, l'entreprise qui reçoit un avis de contravention dispose de 45 jours pour désigner - par lettre recommandée avec avis de réception ou de manière dématérialisée - l'identité, l'adresse et la référence du permis de conduire de la personne qui était au volant. A défaut, le chef d'entreprise s'expose à une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe, soit 750 euros au maximum.

Quid si cette personne s'avère être le chef d'entreprise ?

Le 15 janvier 2019, la Cour de cassation a rendu deux arrêts qui ont pour point commun une amende reçue et payée par le dirigeant de l'entreprise.

Les deux dirigeants pensaient ainsi reconnaître explicitement leur culpabilité

La Cour de cassation n'est pas de cet avis. Dans les deux affaires, les entreprises n'avaient pas indiqué, selon les modalités légales, l'identité, l'adresse et la référence du permis de conduire de la personne physique qui conduisait le véhicule. Or, le représentant légal de l'entreprise est tenu d'accomplir ces modalités, même pour se dénoncer lui-même en tant qu'auteur de l'infraction.

QUELQUES CHIFFRES

Le nombre de ruptures conventionnelles individuelles a augmenté de 3,9 % en 2018

En 2018, 437 700 ruptures conventionnelles ont été homologuées par les Direccte, soit en moyenne 36 500 homologations par mois. Ces chiffres, publiés hier dans une note de la Dares, indiquent que ce type de rupture rencontre toujours un vif succès. La hausse du nombre d'homologations ne cesse d'augmenter depuis le lancement de ce dispositif en juin 2008. En 2018, cette hausse ralentit toutefois : entre 2017 et 2018, le nombre de ruptures augmente de 3,9 %, contre 8 % entre 2016 et 2017.

MANAGEMENT :
ATTENTION AU STRESS
NUMERIQUE !

CABINET CIOI
Conseil en
gouvernance
sociale

4° Quelques clés pour en sortir

Il est nécessaire de comprendre comment fonctionne votre cerveau. Comme un ordinateur, sa mémoire n'est pas illimitée ! Il a besoin de digérer les informations les unes après les autres pour être efficace. Laissez-lui du temps pour réfléchir et se reposer. N'ayez pas peur de laisser divaguer votre esprit. Vous verrez que des solutions et des idées nouvelles émergeront plus facilement. Ne consultez plus vos mails en continu, mais seulement à certains moments de la journée. Enlevez le maximum de notifications en provenance d'applications ou des réseaux sociaux pour éviter, là encore, d'être interrompu dans votre travail. Idem pour les fenêtres de votre navigateur internet : ne gardez ouvertes que celle qui vous est utile pour votre dossier en cours.

5° Si vous êtes manager...

Exprimez clairement les règles en matière de digital (aucun implicite, on communique clairement les bonnes pratiques et les écueils à éviter) et surtout, soyez exemplaire dans votre comportement. N'hésitez pas à faire de la gestion des e-mails et plus globalement de la pression du numérique un objet d'échange de pratiques au sein de votre équipe pour trouver ensemble les meilleures façons de fonctionner.

D'expérience, un des plus gros générateurs de stress est la **sur-sollicitation**. D'origine diverse, elle est souvent liée aux interruptions provoquées par les technologies numériques : notifications, nouveaux e-mails, whatsapp, rappels de calendrier... Au total, pour certains, parfois plus d'une centaine de sollicitations et donc d'interruptions par jour. En prenant 2 minutes pour se reconcentrer à chaque fois, cela fait tout de même 200 minutes, soit plus de 3 heures où je ne suis pas à 100% de mon efficacité, ce qui me fait finir mes journées plus tard, génère plus de stress, et la boucle est bouclée.

1° Les sources du stress numérique

Elles sont multiples :

- Le multitasking : grâce au numérique on fait encore plus de choses en même temps, et encore plus vite ! Nous vivons dans le règne de l'instantanéité.
- L'infobésité : le digital entraîne une surcharge d'informations, notre cerveau sature.
- L'hyperconnectivité : nous sommes joignables

en permanence, ou presque !

2° Ses effets

Ce sont les mêmes que le stress classique. Il a un impact sur le corps, mais aussi sur notre cerveau et notre état émotionnel.

3° Etes-vous concerné(e) ?

Pour le savoir, posez-vous une question très simple : comment vous sentez-vous quand vous n'avez plus de réseau, ou quand vous oubliez votre smartphone ? Réfléchissez ensuite à une journée type : avez-vous des moments de déconnexion totale? Répondez-vous immédiatement à tous vos mails ? Vous sentez-vous sur-sollicité(e) ? Faites-vous souvent plusieurs choses en même temps (répondre à un mail tout en téléphonant par exemple ?)

